

Faire vivre la participation citoyenne avec le bel exemple de Querrieu

Vidéo à retrouver en replay juste ici :



Ville la plus sportive de la Somme en 2024, 3 fleurs aux villages fleuris, coup de cœur du jury pour la participation citoyenne des habitants,... la ville de Querrieu redouble d'ingéniosité pour stimuler la participation citoyenne dans sa commune. Je vous propose donc de rencontrer son maire, Jonathan Sanglard à travers cette vidéo, pour qu'il nous explique comment il engage toutes les générations dans les projets de sa commune grâce notamment au concept des journées citoyennes qui favorisent les liens intergénérationnels et le vivre ensemble.



Le ZAN va laisser des "TRACE"

La loi Climat-résilience a fixé un double objectif national, quantitatif et temporel, de baisse du rythme des consommations foncières : la réduction de moitié du rythme d'artificialisation des sols durant la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente et l'atteinte en 2050 d'une absence d'artificialisation nette (dite « zéro artificialisation nette » - ZAN).

Malgré les assouplissements apportés par la loi d'initiative sénatoriale du 20 juillet 2023 (loi « ZAN 2 »), des difficultés et blocages persistent dans de nombreux territoires, notamment ruraux. Le ZAN est devenu un sigle désespérant pour de nombreux élus locaux, synonyme de trajectoires de sobriété foncière imposées aux collectivités sans tenir compte des spécificités et des dynamiques territoriales.

La proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (dite TRACE) vise à renforcer l'acceptabilité et la soutenabilité d'une stratégie nationale de sobriété foncière pérenne, à un rythme compatible avec l'ensemble des stratégies sectorielles et transversales favorisant la transition écologique de notre pays.

Venez découvrir et échanger vos expériences

Avec la participation et le témoignage de Michel Watelain, Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Je vous donne donc rendez-vous :

**le 3 mars 2025,
à 18h30**

Salle du Conseil - Mairie de Villers-Bocage
2 Place du 11 novembre, Villers-Bocage 80260

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par le QR-code ci-contre OU

en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr



Atelier Thématique



Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME



21 février 2025

Lettre d'information de votre sénateur

n°16

Budget : Combativité et responsabilité

Si nous avons décidé de censurer le gouvernement Barnier pour son budget austéritaire, son passage en force par 49.3 et son absence de dialogue avec les forces de gauche de l'hémicycle, nous avons aussi fait le choix d'entamer une négociation exigeante avec le gouvernement Bayrou pour arracher toutes les victoires possibles, et éviter une redite du budget Barnier. Nous restons attachés aux impératifs de justice sociale et écologique portés par les citoyens en juillet dernier. Nous défendons nos services publics, nos collectivités territoriales, nos associations. Mais nous assurons aussi, et surtout, l'intérêt supérieur du pays en le dotant d'un budget.

Alors que nous payons encore le prix de l'instabilité politique créée par Emmanuel Macron avec la dissolution, nous avons fait preuve de responsabilité à l'égard des Français, des associations, des entreprises, des collectivités qui nous demandaient d'avoir un budget même si nous nous accorderons tous sur le fait que c'est un mauvais budget.

Pour autant, grâce au travail des députés et des sénateurs socialistes, nous pouvons saluer quelques avancées ou quelques renoncements qui vont dans le bon sens : celui d'une justice fiscale plus équilibrée, d'un moindre resserrement budgétaire pour les collectivités et de moyen maintenus dans l'éducation, la santé et la transition écologique.

À ce titre, nous avons obtenu du gouvernement Bayrou le renoncement à la suppression des 4000 postes d'enseignants et au déremboursement des consultations chez le médecin et de certains médicaments prévus dans le budget Barnier.

Concernant les collectivités, bien qu'elles ne soient pas responsables de l'endettement public et qu'elles représentent une part faible dans la dépense publique (18 %), se voient imposer une charge budgétaire lourde, mettant en péril leur capacité à agir efficacement pour leur territoire. Ne nous y trompons pas, la loi de finances pour 2025 continue d'imposer des sacrifices importants aux collectivités territoriales. Certaines mesures comme le maintien des dotations d'investissement sont des avancées, tout comme la CVAE qui ne sera finalement supprimée qu'en 2030 et qui va bénéficier d'une contribution complémentaire pour une recette globale estimée à 4 milliards d'euros.

Néanmoins, ces avancées ne compensent pas les impacts négatifs des autres dispositions. C'est pourquoi je tiens aussi à rappeler que nous n'avons pas voté la censure pour éviter le risque de faire tomber le Gouvernement et de laisser le pays sans budget.

Pour autant, nous n'avons pas non plus voté pour l'ensemble du budget qui fragilise les territoires et compromet leur avenir.

Un avenir qui s'annonce tout aussi sombre en 2025 pour notre industrie. Après une année 2024 marquée par de nombreuses mobilisations sociales dans la Somme contre les fermetures d'usine, cette année encore je serai aux côtés de tous les salariés qui voient leurs emplois menacés par les multinationales qui préfèrent les profits avant les vies. À l'image des 97 salariés de Watts d'Hautvillers-Ouville qui subissent la fermeture de leur site alors que le groupe est bénéficiaire et à qui, je renouvelle tout mon soutien.

Dans la continuité de ma mobilisation sur le terrain, j'ai l'honneur d'avoir été nommé rapporteur d'une mission d'information sur l'avenir de la filière automobile qui débutera ses travaux prochainement. Nous devons mettre tous les moyens en œuvre pour répondre aux enjeux de la filière : transition écologique, productivité et compétitivité afin de conserver nos emplois en France et réussir le pari du tout électrique en Europe en 2035. J'y prendrai toute ma part.

Vous pouvez compter sur moi.

Rémi Cardon

Rémi Cardon



Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Pour ne rien manquer, Inscrivez-vous à la newsletter !



- Dans la Somme : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à contact@remicardon.fr



PAGE 2

Focus budget : Un budget injuste malgré quelques satisfactions



PAGE 3

Focus budget : quelles conséquences pour les collectivités ?



PAGE 4

Atelier thématique : Le ZAN va laisser des "TRACE"

LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

FOCUS : BUDGET 2025

ET POUR LA SOMME ?

Les socialistes ont fait céder le gouvernement

Après la nomination de François Bayrou, nous avons décidé d'engager une négociation exigeante avec le Gouvernement afin d'alléger l'effort budgétaire demandé aux Français et aux collectivités. Je déplore régulièrement que le Gouvernement s'entête à toujours taxer le travail au lieu de taxer un peu plus le capital. Nous avons toutefois obtenu quelques avancées en matière fiscale avec l'augmentation de la Taxe sur les Transactions Financières qui doit rapporter 550 millions de recettes, la création d'une taxe pérenne sur les rachats d'actions pour 400 millions de recettes ainsi qu'une surtaxe sur les grandes entreprises et les hauts revenus.

Alors que le climat social est encore plus tendu depuis la dissolution provoquée par Emmanuel Macron, nous avons cherché à ramener de la stabilité pour le pays. La réindexation des salaires sur l'inflation a été une ligne rouge que nous avons défendue jusqu'au bout, tout comme la remise en chantier de la réforme des retraites afin que le débat démocratique ait enfin lieu sans tabou et avec toutes les possibilités sur la table.

Enfin, nous avons voulu redonner des moyens à l'Etat amaigri par 7 ans de macronisme. Plus d'1,2 milliard € ont été débloqués pour la santé, soit environ 18 000 postes de personnels soignants créés ou maintenus. Le fond d'urgence pour les EHPAD a été multiplié par 3 et le budget de l'hôpital public revalorisé.

Un budget injuste, mais un budget nécessaire

En ne votant pas la censure, les socialistes ont permis à la France d'avoir un budget pour 2025, un budget, certes, très imparfait et que nous avons combattu, mais un budget bien plus utile aux Français que la reconduction de celui de 2024, qui avait amené le pays à 6,1% de déficit.

Une nouvelle censure sur le budget aurait de nombreuses répercussions : sur l'image de notre pays, sur sa capacité à tenir ses engagements européens, sur l'investissement tant public que privé. Les projets industriels des grandes entreprises comme des start-up sont en attente, les collectivités ne savent pas comment boucler leurs budgets, les Français s'inquiètent, l'Etat lui-même ne connaît pas ses marges de manœuvre au moment où le climat international s'alourdit sensiblement.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous approuvons ce budget.

Malgré quelques avancées, ce texte restait marqué par une répartition inéquitable des efforts et des coupes budgétaires préjudiciables à nos collectivités, aux services publics et à la cohésion territoriale et nationale. Dans la continuité de mes engagements, j'ai voté contre le projet de budget, avec l'ensemble de mes collègues socialistes au Sénat.

Le budget n'est pas à la hauteur des urgences auxquelles la France fait face et ne répond pas aux aspirations légitimes de nos concitoyennes et concitoyens avec des coupes budgétaires accentuées : l'aide au développement (-2,78 milliards d'euros au total sur un budget de 6,5 milliards), la transition écologique (-995 millions), l'enseignement supérieur et la recherche (-630 millions), France 2030 (-535 millions) ou l'audiovisuel public (-80 millions).

Sur la justice fiscale, le compte n'y est pas. La rémunération du capital est favorisée au détriment des salariés, des fonctionnaires ou des artisans.

Sur la transition écologique, le compte n'y est pas. Les moyens manquent pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique, et notamment la multiplication des inondations que nous connaissons. Sur la justice sociale, le compte n'y est pas : peu de moyens sont accordés pour remédier aux inégalités croissantes ou soutenir les plus vulnérables.

Les collectivités locales se voient ponctionnées de plus de 7 milliards d'euros bien qu'elles ne soient pas responsables de l'endettement public, et qu'elles représentent une part faible dans la dépense publique (18 %), elles se voient imposer une charge lourde, mettant en péril leur capacité à agir efficacement pour leurs territoires.

Les parlementaires socialistes se sont appliqués lors de la commission mixte paritaire à améliorer le texte proposé par le Gouvernement et ont obtenu la conservation de 4 000 postes dans l'éducation nationale, de 924 postes pour la justice, un soutien accru pour les hôpitaux publics et les Ehpad, le maintien des critères pour l'AME ou encore des mesures souhaitées par les collectivités territoriales.

Nous aurions, certes, souhaité bien d'autres améliorations. Ce budget n'est pas le nôtre, nous ne l'avons pas voté, et il nous est imposé par 49.3. Pour autant, et en l'absence d'une majorité politique alternative, nous l'avons substantiellement amélioré et par notre non censure, nous donnons à notre pays une chance pour le sortir de l'ornière dans laquelle les gouvernements précédents l'ont précipité.

Le budget 2025 vient d'être "adopté" à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Mais parmi les différentes coupes sur l'écologie, la culture, le sport, comment nos collectivités territoriales vont être concrètement impactées ?

Je vous propose un petit décryptage des conséquences du budget sur nos communes.

COMBATIVITÉ



& RESPONSABILITÉ

Pour nos "grosses collectivités"

Les 2 Milliards d'économie sur les 450 plus grosses collectivités (régions, départements et communes) envisagés lors du gouvernement Barnier, ont été ramenés à 1 milliard "seulement", serait-on tenté de dire, et ce, réparti sur près de 2100 collectivités locales. Contrairement au simple coup de rabot envisagé initialement, ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (appelé "Dilico") tient compte de la capacité contributive de chaque collectivité, en considérant le potentiel financier et le revenu par habitant. Les recettes de ces collectivités, les plus "riches" donc, seraient ponctionnées de 2 % maximum.

99% des communes samariennes ne sont donc pas directement concernées par ce dispositif. Seules les agglomérations d'Amiens et d'Abbeville ainsi que la Région et le Département devraient devoir se serrer la ceinture. Ces dernières auront ainsi et au final moins de capacité pour exercer leur politique territoriale et donc subventionner les projets des plus petites collectivités.

En guise de compensation et pour redonner des capacité d'action et de financement, le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements a été relevé de 4,5 % à 5 % pour une durée de trois ans, avec une exonération spécifique en faveur des primo-accédants.

Pour nos "petites communes"

Les principales dotations vers les collectivités locales (DGF, DETR, DSIL et DSID) sont globalement stables. Des ajustements de quelques centaines de millions entre la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) sont prévus. Mais cela reste "modeste" comparé aux 27 milliards de DGF qui sont en jeu. Nous citerons par exemple 150 millions d'euros de DGF supplémentaires financés par une baisse du même montant de la DSIL.

La plus grosse ombre au tableau tient dans la révision significative de l'enveloppe du Fonds vert, dont le montant est ramené à 1,15 milliard d'euros, contre 2,5 milliards en 2024. Et ce n'est pas le nouveau Fonds territorial climat, doté de 200 millions d'euros, qui va compenser cet écart et financer les projets dont notre territoire a besoin.

Le taux du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur-Ajoutée (FCTVA) ne sera finalement pas modifié et les 800 millions d'euros qui devaient être ainsi ponctionnés sur les communes ont été "sauvés". Le Gouvernement, sur proposition de la majorité sénatoriale, lui a préféré le gel de la dynamique de la TVA transférée aux collectivités. Cela entraîne une perte nette estimée à 1,2 milliard d'euros. Une décision qui va à l'encontre des engagements pris par l'État lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la réduction des impôts de production. Le gel et la baisse des ressources propres réduisent l'autonomie des collectivités, les plaçant dans une situation de dépendance accrue vis-à-vis des décisions gouvernementales.

Les cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour contribuer à éponger le déficit de celle-ci augmenteront, elles, de 3 points par an pendant 4 ans, soit 1,2 milliards euros par an, ce qui va fragiliser le budget de fonctionnement des collectivités territoriales.

Pour finir sur une note positive, le maintien des 4000 postes d'enseignants dans le budget de l'Education Nationale a une incidence très concrète dans notre territoire puisque cela a permis de préserver une quarantaine de classes dans nos écoles, où 29 fermetures restent malgré tout annoncées.